

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 MARS 1886.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1886.

(Voir les nos 84, IX, session de 1884-1885, 5, IX, 72 et 92, session de 1885-1886, de la Chambre des Représentants, et 39, session de 1885-1886, du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président ; le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, CAULIER, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERG-YCK et le Comte DE BUISSETER DE BLARENGHIEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1886 est basé sur un effectif moyen de 48,150 hommes et 8,956 chevaux ; le même à peu près que celui qui avait servi de base au budget de l'exercice 1885.

Les crédits demandés s'élèvent à 45,624,100 francs, soit une augmentation de 7,100 francs.

Le Budget tel qu'il est présenté contient les crédits nécessaires pour la création de 53 officiers subalternes en conséquence de la modification à la loi d'organisation de l'armée. Il contient également les crédits pour le renouvellement d'objets d'habillement et d'équipement des miliciens, appartenant aux classes congédiées et que le Gouvernement a la faculté de rappeler.

Le projet de Budget présenté dans ces conditions à la Chambre des Représentants a été voté dans la séance du 16 février dernier, par 66 voix contre 24 et 9 abstentions.

Votre Commission de la Guerre a l'honneur de vous proposer, par 3 voix contre 2, d'adopter le Budget de la Guerre soumis aux délibérations du Sénat ; deux membres réservent leur vote.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.

Le Rapporteur,
Comte DE BUISSETER DE BLARENGHIEN.